



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 1^{ER} JUILLET 2024

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Collège des professeurs

M. Philippe COCATRE-ZILGIEN, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Jean MERCIER-YTHIER, Mme Martine PELÉ, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

Mme Frédérique PENAUD *collège des personnels BIATSS.*

Mme Marie-Hélène MONSERIE-BON, Mme Marion SEJOURNE, *membres excusés*

Collège des étudiants

Mme Alice PEREZ, M. Thibault SEHAÏRI, Mme Mayline GAUTRON, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, M. Sacha DESHAYES, M. Phyleas HUNEAU, M. Lucas GONIAK, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Laura QUENNEVILLE

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services

Mme Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation

Sommaire

| | | |
|-----|--|---|
| 1. | Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024..... | 3 |
| 2. | Présentation du bilan chiffré de la cellule de signalement Réagir Assas | 3 |
| 3. | Avis sur l'offre de formation en licence pour la rentrée 2025 suite..... | 4 |
| 4. | Avis sur des modifications d'enseignements et approbation de modifications relatives aux règlements d'examen..... | 4 |
| 5. | Avis sur la création du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables | 5 |
| 6. | Avis sur la convention de coopération entre l'Université et Terra Institute relative au diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables..... | 6 |
| 7. | Retour sur la commission CVEC | 6 |
| 8. | Retour sur la commission engagement | 6 |
| 9. | Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social..... | 7 |
| 10. | Avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE | 7 |

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 38 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 mars 2024.

2. Présentation du bilan chiffré de la cellule de signalement Réagir Assas

M. le Président demande à Mme BROYELLE de prendre la parole. Il saisit cette occasion pour la remercier de tout le travail accompli dans le cadre de cette cellule.

Mme BROYELLE présente ce point. Elle remercie toute l'équipe de la cellule Réagir Assas pour son travail.

Le nombre de saisines annuelles, du printemps 2023 au printemps 2024, a augmenté avec 62 saisines cette année. Dans la majorité des cas, ce sont des étudiants de licence 3 qui saisissent la cellule à cause de comportements d'autres étudiants. C'est assez caractéristique de cette année. La cellule est très perméable à la vie de la société. Elle a été très mobilisée par les conséquences des attaques du 7 octobre avec une ambiance agressive et toxique.

Lorsque la cellule Réagir Assas reçoit un signalement, il y a d'abord un entretien à deux avec l'auteur du signalement puis les personnes nommément mises en cause sont contactées. La tâche de la cellule est de résoudre les questions qui lui sont soumises, parfois par la seule médiation. De nombreux cas se résolvent ainsi et lorsque ce n'est pas suffisant, des mesures d'aménagement de TD peuvent être prises par exemple. La présidence ou les RH sont saisies lorsque des poursuites disciplinaires sont à envisager.

La cellule est mieux connue désormais. Le dispositif de communication a été renforcé avec par exemple une annonce à la rentrée et un relais de la part des associations étudiantes.

M. le Président précise que l'établissement était considéré comme un peu en retard sur ces questions lorsque la cellule a été créée il y a quelques années. En réalité, la création de la cellule a été novatrice et l'établissement était plutôt en avance sur d'autres sur la manière de la concevoir c'est-à-dire une cellule indépendante, des signalements anonymes, un traitement rapide et adapté des demandes. La cellule a été très rapidement créée avec une compétence très large pour orienter et non pas pour se substituer à la section disciplinaire de l'établissement ou à des instances pénales.

M. le Président insiste sur le fait que cette cellule est composée d'enseignants et de personnels administratifs pour avoir un regard différent sur les cas de saisine. Des choses restent à améliorer mais dans l'ensemble, cette cellule répond en très grande partie aux attentes et a trouvé sa place dans l'établissement.

3. Avis sur l'offre de formation en licence pour la rentrée 2025 suite

M. le Président explique que cette offre de formation est élaborée dans le cadre du renouvellement de l'accréditation de l'établissement délivrée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche après une évaluation en cours par le HCERES. Les formations de licence et de master accréditées seront connues à l'automne en vue des paramétrages des plateformes Parcours Sup et Monmaster.

Sont présentées aujourd'hui la licence droit parcours collège de droit, la licence numérique en droit, la licence numérique information communication et la licence économie gestion, la licence Science politique est retirée de l'ordre du jour.

Sur le collège de droit, il s'agit d'un DU qui s'ajoute à la licence classique en droit afin de rendre le parcours plus lisible notamment sur les relevés de notes. Un parcours spécifique est donc créé à l'intérieur de la licence en droit classique. Le DU est maintenu mais il est considérablement allégé.

M. MILER précise que, concernant les deux licences numériques, il s'agit de l'adaptation des parcours à partir des maquettes de la licence classique. S'agissant de la licence d'économie gestion, elle est préparée à Assas et à Melun. A Melun, les enseignements sont organisés sur deux ans et la troisième année, les étudiants rejoignent Paris. Au niveau de la L3, un parcours complémentaire en ingénierie économique est créé. Pour Melun, dans la perspective d'abandon de la licence AES, est créé un parcours comptable contrôle audit avec une spécificité en deuxième année et un parcours de troisième année qui aura lieu à Paris. Les étudiants qui rejoignent ce cursus seront à Melun en première et deuxième année puis à Paris pour la troisième année. La troisième année peut également être effectuée en apprentissage.

Mme RIFQI explique qu'une harmonisation des volumes horaires a été faite entre les unités fondamentales et les unités complémentaires. Une vue d'ensemble a également été faite sur les trois années avec la création de deux nouveaux parcours.

Mme PELÉ souligne que, pour la licence d'économie gestion parcours gestion, une nouvelle filière optionnelle a été introduite : la filière étudiants entrepreneurs pour ceux qui ne sont pas en apprentissage. C'est une collaboration entre la L3 et Assas Lab.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une excellente initiative qui participe en plus au développement d'Assas Lab. Il propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur l'offre de formation en licence pour la rentrée 2025 suite.

4. Avis sur des modifications d'enseignements et approbation de modifications relatives aux règlements d'examen

M. le Président explique qu'il existe peu de modifications. La plupart sont dans les LLM droit international des affaires de Maurice, Dubaï et Singapour, le LLM droit bancaire et financier et le LLM International construction contracts.

M. MILER souligne qu'il y a en effet très peu de modifications. Dans le master droit privé droit de la famille et des personnes, il s'agit de modifier l'intitulé d'une matière et d'en remplacer une autre. Dans le règlement du master justice, procédures, parcours contentieux, arbitrage, il s'agit d'alléger la session d'examens. Concernant le LLM Awards, il s'agit de changer des intitulés de matières, pour le DU de criminalité pharmaceutique, il s'agit de l'ouvrir aux titulaires d'une licence et pour le LLM Droit international des affaires, il s'agit d'organiser pour certaines matières des enseignements et des examens à distance. Dans le LLB de Dubaï, ce sont des modifications de matières de l'année préparatoire introduites l'année dernière. Dans le LLM Maurice, il s'agit d'introduire des enseignements et des examens à distance. Dans le LLM Droit bancaire et financier, il s'agit de pouvoir attribuer au diplôme 60 crédits et pour le LLM International construction contracts de Singapour, il s'agit d'avoir aussi des libellés en anglais.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur des modifications d'enseignements et les modifications relatives aux règlements d'examen.

5. Avis sur la création du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables

M. GAUMONT présente les points 5 et 6 simultanément. L'accord de coopération avec Terra International Institute est né après une visite du HCERES en février dernier. Deux remarques ont alors été faites. La première est que l'établissement s'est donné comme objectif d'accompagner et de soutenir les grandes transformations du monde contemporain parmi lesquelles les changements climatiques. Le HCERES a trouvé négatif que l'établissement ne propose aucun DU dans ce domaine. Ce DU se crée donc avec International Terra Institute, un partenaire spécialiste de ces questions. Cet institut fait de la recherche, de l'éducation et réalise des actions concrètes auprès des entreprises dans le domaine de l'environnement.

Ce DU général concerne des étudiants de L3 sélectionnés par l'établissement avec 180 heures enseignées pour moitié à Paris et pour moitié chez Terra Institute. Il ne présente que des avantages. Le partenaire supporte tous les coûts et reverse à l'Université Paris-Panthéon-Assas 1800 euros par étudiant inscrit. L'établissement reste propriétaire des cours et apprend à traiter ces questions sur l'environnement. Il s'agit d'une offre en formation continue.

Mme QUENNEVILLE demande qui va donner ces cours.

M. GAUMONT répond que 50 % des cours seront donnés par les membres de l'institut et 50% des cours seront donnés par des enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas dont lui-même.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la création du diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables.

6. Avis sur la convention de coopération entre l'Université et Terra Institute relative au diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables

M. le Président propose de passer au vote

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur la convention de coopération entre l'Université et Terra Institute relative au diplôme d'université Nouveaux modèles d'affaires des organisations durables.

7. Retour sur la commission CVEC

M. le Président explique que la CVEC permet d'accompagner l'utilisation de la cotisation vie étudiante et de campus que versent tous les étudiants, sauf les boursiers. Il s'agit de 100 euros par étudiant. La CVEC est perçue par les CROUS qui en reversent une partie aux établissements et en gardent une partie pour la politique de l'État en la matière. La CVEC est fléchée. La CVEC représente pour l'établissement un peu plus d'un million d'euros. Un bon tiers est utilisé pour les activités d'accueil des étudiants, un tiers pour la santé et un tiers pour les projets d'accompagnement social.

Mme QUENNEVILLE demande ce que signifie le terme « budgétisé » et pourquoi la somme dépensée ne correspond pas à la somme budgétisée.

M. le Président répond qu'il s'agit du montant inscrit dans le budget. La CVEC est perçue par les CROUS, donc par l'État. L'établissement, au moment d'adopter le budget, ne connaît pas le montant exact de la CVEC à venir. Il fait donc des projections d'où des variables dans le budget.

Mme QUENNEVILLE demande si les activités de développement durable et de la vie culturelle vont être développées et si les membres du conseil en seront informés.

M. le Président répond par l'affirmative. Un rapport sera fait devant le CEVE. L'attribution des crédits CVEC dépend surtout des besoins et change donc selon les années.

8. Retour sur la commission engagement

M. le Président explique que cette commission se prononce sur les dossiers de demandes de reconnaissance de l'engagement étudiant. Elle s'est réunie le 7 mai dernier avec 148 dossiers à examiner. Elle étudie la recevabilité des dossiers pour le nombre de points pour chacun.

Mme QUENNEVILLE prend la parole concernant les points améliorables. Il serait important de préciser que des éléments tels que les emplois étudiants ne sont pas pris en compte pour l'engagement étudiant.

M. le Président répond qu'il faut en effet une forme d'altruisme pour que l'engagement soit reconnu. Un emploi étudiant est un emploi avant d'être un engagement, d'où ce choix. Il faut en effet le dire dès le début.

Mme QUENNEVILLE soulève le problème de nombreux absents lors de la commission, sans notification ni justification. Il faudrait au moins une présence parmi les élus de chaque groupe.

M. BERTOLETTI était absent lors de cette commission car en période d'examen. Il faudrait placer ces commissions hors période d'examen.

9. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. le Président explique que cette délibération revient à chaque CEVE. 4 étudiants ont reçu une aide d'un montant allant de 100 à 500 euros au titre de l'aide alimentaire ou du logement, un étudiant a reçu une aide de 800 euros et deux dossiers ont été rejettés car seuls les étudiants inscrits à l'Université Paris-Panthéon-Assas pour l'année universitaire en cours peuvent prétendre aux aides sociales.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

10. Avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE

M. le Président explique que cela concerne les étudiants qui partent à l'étranger et peuvent demander une aide à la mobilité avec un dépôt de demande dématérialisé. Il y a eu 49 dossiers déposés sur la plateforme, 29 acceptés et 20 refusés car le revenu des tuteurs légaux dépassait les 20 000 euros par part dans la limite d'un plafonnement à 60 000 euros. La commission a acté que les échanges de type Erasmus ou accords bilatéraux étaient financés dans le cadre du FSDIE mobilité contrairement aux stages ou aux doubles diplômes. Le montant attribué est de 51 600 euros.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE.

Mme GAUTRON pose une question sur la création de nouvelles licences et l'augmentation de la capacité de certaines. Au niveau des places, notamment en bibliothèque, elle demande si des solutions ont été trouvées.

M. le Président répond que cette question des capacités d'accueil n'est pas à l'ordre du jour. Ces capacités n'ont pas été augmentées de matière considérable en licence. Les problèmes de place à la BU ne sont pas liés à cela. La contrainte immobilière existe bel et bien. Il est impossible d'augmenter les places pour des raisons de sécurité notamment.

M. DESHAYES pose une question concernant le taux de réussite des M1 et M2. Il souhaite savoir comment y avoir accès.

M. le Président répond qu'un rapport annuel est fait comprenant ces éléments. Il est fait au mois de janvier par l'ex-mission qualité évaluation.

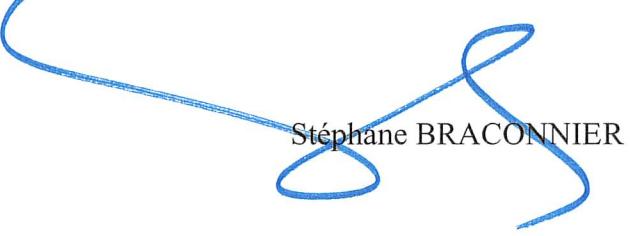
M. DESHAYES explique que beaucoup d'étudiants ne pourront pas être présents à la remise des diplômes de licence et qu'ils se demandent s'ils pourront malgré tout récupérer leurs écharpes.

M. le Président répond que c'est tout à fait possible. Il existe un dispositif dans ce but.

M. le Président lève la séance à 15 h 29.



Le président



Stéphane BRACONNIER